



congé individuel de formation

Par **Iarakiri**, le **22/11/2012** à **09:10**

Bonjour,

j'ai déposé une demande de congé individuel de formation A L'unifaf.

Ils m'ont répondu qu'ils ne pouvaient pas étudier mon dossier avant 2013 voir 2014.

Apparemment les caisses sont vident...

ma question es: est ce qu'il on le droit de mettre mon dossier en attente sans le passer en commission?

Et quel recours j'ai??

merci d'avance de vos réponses.

Par **P.M.**, le **22/11/2012** à **10:07**

Bonjour,

Effectivement a priori, l'organisme de formation peut décider d'un refus de prise en charge s'il n'est pas en mesure financièrement de le faire, théoriquement vous avez une possibilité de recours gracieux dans les deux mois de la décision de rejet motivée puis tenter un recours devant le Tribunal de Grande Instance...

Vous pourriez aussi demander à l'employeur s'il accepte la prise en charge complète du CIF ou à son organisme collecteur si ce n'est pas le même...